



Règlement

Article 3

Le concours porte sur la décoration florale, intérieure et extérieure des écoles,

à condition qu'elle soit réalisée essentiellement par les enfants.

Cette activité permet la mise en place d'un travail d'équipe et la formation d'un véritable esprit coopératif ;

c'est donc dans le cadre de la coopérative, chaque fois qu'elle existe, que les élèves prendront en charge l'embellissement de l'école.

Le concours donnera lieu à la tenue d'un document servant de compte rendu des travaux qui sera communiqué aux jurys.

Ainsi, non seulement l'aspect des plantations,

les efforts de propreté et d'embellissement, mais aussi leur intérêt éducatif et la démarche pédagogique seront pris en compte.

Le fleurissement de l'école doit être compris comme une activité d'éveil interdisciplinaire intégré dans le projet d'école et d'établissement,

à la fois esthétique, scientifique, civique et sociale.

Délégués Départementaux
de l'Éducation Nationale
DDEN

124, rue Lafayette
75010 PARIS

© 01 47 70 09 59
Fax 01 44 79 09 47

Office Central de
la Coopération à l'École
OCCE

101 bis, rue du Ranelagh
75016 PARIS

© 01 44 14 93 30
Fax 01 45 27 49 83
<http://www.occe.asso.fr>

Écoles fleuries

C'est bien de ...

- ...voir aussi des écoles urbaines sans terrain fleurir leur hall, leurs classes,
- ...se dire une bonne fois pour toutes que beaucoup de fleurs sont très faciles à cultiver, grâce aux notices et aux conseils des horticulteurs, des fleuristes,
- ...réaliser que les fleurs plantées par la municipalité ne remplaceront pas dans le cœur des enfants celles qu'ils ont eux-mêmes cultivées,
- ...réaliser que tout cela ne coûte vraiment pas très cher et qu'en plus, il existe des aides provenant de l'OCCE, des DDEN, et de biens d'autres encore,
- ...se rendre compte qu'en fait, il y a mille moments propices, au cours d'une année scolaire, à la pratique de cette activité et au jardinage en extérieur,
- ...comprendre que ce concours n'est surtout qu'un concours... de bonnes volontés ! Alors...

A
l'attention
des
enseignants



FEDERATION NATIONALE



OCCE
AUTONOMES
& SOLIDAIRES



Reportez-vous vite...

Aux textes (et notamment l'article 3 du règlement) et fiches pédagogiques spécifiques.



Pour vivre et faire vivre la classe autrement



Respecter

Sensibiliser

Apprendre

Partager

Elaborer

Agir

Créer

Adoptez un projet branché

Ecoles fleuries

Le contrat

- * Faire participer activement les enfants
- * Respecter le règlement du projet (à commander à l'OCCE ou aux DDEN)

Le calendrier année scolaire

- * 1^{er} trimestre : inscription (dossier à commander à l'OCCE ou aux DDEN)
- * En cours d'année : accueil du jury
- * Fin juin : restitution du dossier, jury départemental
- * Octobre de l'année suivante : jury national

Les aides pédagogiques

- * Mise en relation avec une classe "tuteur" (s'il y en a dans le département)
- * Mise à disposition d'un dossier pédagogique